

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2023 sous le numéro de dépôt 9894

groupe **pomona**

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE: 02/05/2023



POMONA

3 AVENUE DU DOCTEUR TENINE

92160 ANTONY

SIREN : 552044992

Comptes sociaux et annexes

Exercice du 01-10-21 au 30-09-22

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

SOCIÉTÉ : POMONA

	30-09-21	30-09-22	30-09-22	30-09-22
	Net	Brut	Amort. & Prov.	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 912 338	47 317 311	43 174 187	4 143 184
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions et brevets	214 966	214 966		214 966
Fonds commercial ⁽¹⁾	768 295	22 633 189	21 998 513	634 676
Autres immobilisations incorporelles	1 929 077	23 555 155	21 175 644	2 379 511
Avances et acomptes		914 001		914 001
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	137 744 187	385 089 683	210 127 336	144 962 349
Terrains	40 932 827	50 289 147	7 805 877	42 483 270
Constructions	64 343 111	168 081 977	96 377 388	71 704 589
Installations techniques	13 709 865	74 051 213	57 395 521	16 655 692
Autres immobilisations corporelles	10 962 584	59 566 546	48 548 549	11 017 997
Immobilisations en cours	7 711 715	3 000 050		3 000 050
Avances et acomptes	84 055	100 750		100 750
• IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ⁽²⁾	223 888 630	264 667 889	93 430 836	171 267 332
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	214 839 865	260 430 856	93 268 639	167 162 217
Créances rattachées à des participations		7 622	7 622	
Autres titres immobilisés	12 040	58 858	46 818	12 040
Prêts	5 146 213	169 166	92 816	76 350
Autres immobilisations financières	3 560 512	4 001 356	4 631	3 996 725
• STOCKS ET EN-COURS	68 681 277	101 417 740	371 896	101 045 844
Matières premières et autres approvisionnements	2 006 767	2 648 772	4 938	2 643 834
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	66 674 510	98 768 968	366 957	98 402 011
• AVANCES ET ACOMPTES	1 401 214	2 719 467	75 789	2 643 708
• CRÉANCES ⁽³⁾	530 700 461	606 486 811	5 260 377	600 196 434
Clients et comptes rattachés	271 944 902	338 202 521	5 110 292	333 092 229
Autres créances	248 755 559	267 254 289	150 085	267 104 205
Capital souscrit appelé non versé				
• DIVERS	176 004 222	177 669 807		177 669 807
Valeurs mobilières de placement	719 120	560 323		560 323
Disponibilités	175 287 102	177 109 185		177 109 185
• CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ⁽³⁾	3 728 782	6 376 853		6 376 853
• CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
• PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	2 273	7 284		7 284

⁽¹⁾ Dont droit au bail (net)

⁽²⁾ Dont part à moins d'un an (brut)

⁽³⁾ Dont part à plus d'un an (brut)

COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

SOCIÉTÉ : POMONA

		30-09-21	30-09-22
CAPITAUX PROPRES	• CAPITAL, dont capital versé :	6 567 380	6 567 380
	• PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 522 586	3 525 136
	• ÉCARTS DE RÉÉVALUATION, dt d'équivalence :		
	• RÉSERVES	10 281 203	10 281 203
	Réserve légale	765 980	765 980
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	3 688 300	3 688 300
	Autres réserves	5 826 923	5 826 923
	• REPORT A NOUVEAU	424 574 559	443 547 219
	• RÉSULTAT DE L'EXERCICE	40 236 175	24 777 130
	• SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 413	164 324
AUTRES FONDS PROPRES	• PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	7 380 923	8 694 317
	TOTAL I	492 751 239	497 556 709
PROV. RISQUES CHARGES	• PRODUIT DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
	• AVANCES CONDITIONNÉES		
DETTES (1)	TOTAL II		
	• PROVISIONS POUR RISQUES	8 605 478	9 279 989
	• PROVISIONS POUR CHARGES	1 159 348	1 284 154
RÉGUL	TOTAL III	9 764 826	10 564 143
	• EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	• AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	• EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (2)	182 762 567	158 600 315
	• EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS (3)	5 696 756	5 796 994
	• AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN-COURS	1 737 333	2 338 269
	• DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	246 295 279	306 035 583
	• DETTES FISCALES ET SOCIALES	101 202 919	113 965 701
	• DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	446 601	2 328 969
	• AUTRES DETTES	94 028 227	110 740 961
TOTAL GÉNÉRAL	• PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (3)		336 101
	TOTAL IV	632 149 682	700 142 893
TOTAL GÉNÉRAL	• ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	49 607	28 722
	TOTAL GÉNÉRAL	1 154 735 154	1 201 292 407

(1) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

650 371 376

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

13 567 568

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

SOCIÉTÉ : POMONA

	2021	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
• VENTES DE MARCHANDISES	2 047 541 465	2 667 989 705
• PRODUCTION VENDUE DE BIENS		
• PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	80 785 052	94 806 993
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 128 326 517	2 762 796 698
dont à l'exportation :	41 361 421	
• PRODUCTION STOCKÉE		
• PRODUCTION IMMOBILISÉE		
• SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	149 304	195 034
• REP. SUR AMORT. ET PROV., TRANSFERTS DE CHARGES (I)	9 070 835	5 807 095
• AUTRES PRODUITS	853 250	1 989 475
TOTAL I	2 138 399 904	2 770 788 303
CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
• ACHATS DE MARCHANDISES	1 506 994 783	1 997 570 739
• VARIATION DE STOCK	6 334 817	(31 649 052)
• ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.	25 969 381	41 264 589
• VARIATION DE STOCK	(419 455)	(629 848)
• AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	225 409 910	292 435 051
• IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	24 291 448	27 186 658
• SALAIRES ET TRAITEMENTS	224 989 638	263 031 145
• CHARGES SOCIALES	84 458 659	101 086 897
• DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23 604 283	26 286 890
Sur immobilisations	21 114 491	20 206 464
dotations amortissements		
dotations aux provisions		
Sur actif circulant :	1 370 580	1 905 040
dotations aux provisions		
Pour risques et charges :	1 119 212	4 175 385
dotations aux provisions		
• AUTRES CHARGES	2 347 303	2 729 589
TOTAL II	2 123 980 767	2 719 312 660
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 419 137	51 475 643
• BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)		
• PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)		
PRODUITS FINANCIERS (V)		
• PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (I)	29 999 130	39 589 476
• PROD. AUTRES VAL. MOBILIÈRES ET CRÉANCES DE L'A.I. (I)	380 943	50 137
• AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (I)	82 617	490 708
• REP. SUR PROVISIONS, ET TRANSFERTS DE CHARGES	230 700	1 301 807
• DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE	1	42 300
• PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES V.M.P.		
TOTAL V	30 693 392	41 474 428
CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
• DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 909 562	46 242 380
• INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS (I)	750 639	3 725 280
• DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	1 329	24 181
• CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P.		236
TOTAL VI	11 661 530	49 992 077
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	19 031 862	(8 517 649)
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I + II + V - VI)	23 451 001	(3 041 976)
PRODUITS D'EXCÉDENT (VII)		
• SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 138 070	549 819
• SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	10 776 677	2 630 818
• REP. SUR PROVISIONS, ET TRANSFERTS DE CHARGES	69 010	2 476 029
TOTAL VII	11 983 757	5 656 666
CHARGES D'EXCÉDENT (VIII)		
• SUR OPÉRATIONS DE GESTION	376 146	1 863 336
• SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	691 977	1 821 547
• DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	441 734	1 985 315
TOTAL VIII	1 509 857	5 670 197
4. RÉSULTAT FINANCIER NET (I + II + V - VI + VII - VIII)	21 941 144	(8 861 211)
• PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RÉSULTATS (IX)		3 858 852
• IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	3 688 726	14 308 481
5. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
6. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
7. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
8. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
9. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
10. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
11. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
12. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
13. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
14. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
15. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
16. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
17. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
18. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
19. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
20. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
21. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
22. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
23. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
24. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
25. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
26. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
27. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
28. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
29. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
30. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
31. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
32. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
33. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
34. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
35. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
36. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
37. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
38. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
39. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
40. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
41. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
42. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
43. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
44. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
45. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
46. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
47. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
48. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
49. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
50. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
51. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
52. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
53. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
54. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
55. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
56. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
57. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
58. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
59. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
60. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
61. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
62. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
63. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
64. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
65. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
66. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
67. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
68. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
69. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
70. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
71. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
72. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
73. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
74. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
75. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
76. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
77. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
78. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
79. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
80. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
81. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
82. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
83. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
84. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
85. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
86. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
87. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
88. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
89. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
90. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
91. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
92. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
93. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
94. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
95. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
96. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
97. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
98. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
99. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)
100. RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (I + II + V - VI + VII - VIII + IX - X)	18 252 418	(5 002 359)

- ⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs
⁽²⁾ Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées
⁽⁴⁾ Dont charges concernant les entreprises liées

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

SOCIÉTÉ : POMONA

	du 01-10-21 au 30-09-22	du 01-10-20 au 30-09-21	du 01-10-19 au 30-09-20	du 01-10-18 au 30-09-19	du 01-10-17 au 30-09-18
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	6 567 380	6 567 380	6 567 380	6 567 380	6 567 380
• Nombre des actions ordinaires existantes	328 369	328 369	328 369	328 369	328 369
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
• Nombre maximum d'actions à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
• Chiffre d'affaires hors taxes	2 762 796 698	2 128 326 517	2 200 809 894	2 621 506 621	2 519 477 959
• Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	110 597 013	72 559 814	66 564 358	87 120 994	38 819 650
• Impôt sur les bénéfices	14 308 481	3 688 726	556 347	9 495 027	(6 382 516)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	3 858 852			2 993 731	
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	24 777 130	40 236 175	30 633 825	52 299 276	27 915 949
• Résultat distribué		21 263 515	10 817 268	21 604 837	21 602 658
RÉSULTATS PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	281,48	209,74	201,02	227,28	137,66
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75,46	122,53	93,29	159,27	85,01
• Dividende attribué à chaque action		65	33	66	66
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés employés	6 859	6 678	7 105	7 101	6 939
• Montant de la masse salariale	263 031 145	224 989 638	229 763 587	254 585 455	252 125 259
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	101 086 897	84 458 659	83 015 352	96 393 291	102 100 536

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ : POMONA

	Capitaux propres avant réévaluation	Part du capital dérivé	Valeur comptable bilan des titres détenus	Valeur comptable bilan des titres détenus	Pertes et avances consenties et non remboursées	Montant cautions et avances données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat de l'exercice clos	Différence endossée par la société au cours de l'exercice	Observations
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES FILIALES										
• Biofresca - Toulouse - 434297206	1 046 560	100%	3 369 100	1 046 560			11 215 284	288 076		
• Délica & Création - Antony - 492775101	28 493 679	100%	6 499 370	6 499 370			774 735 278	6 901 535		
• Flapom - Antony - 622070796	8 157 545	100%	8 171 865	8 171 865				(149)		
• Pomona Innovation Inv. - Antony - 499449440	116 930	100%	137 000	116 930				(5 189)		
• Pomona Epilepteurs - Antony - 474980321	40 849 799	100%	39 094 800	39 094 800			644 761 363	21 780 834		
• Pomona Foodtrade - Antony - 529850375	2 759 965	100%	10 000 000	10 000 000			192 079 267	1 659 466		
• Pomona Import - Antony - 542729585	4 303 977	100%	200 196	200 196			83 014 954	4 016 423		
• Lux Frais (Luxembourg)	2 233 861	100%	470 174	470 174			17 420 977	544 068		
• Relcity - Antony - 529241721	13 243 771	100%	10 000 000	10 000 000			18 747 322	12 043 789		
• Serveurs d'Antoine - Antony - 515339554	43 879 425	100%	24 000 000	24 000 000			193 165 043	7 775 678		
• Pomona Suisse (Suisse)	2 391 903	100%	31 343 361	2 502 361			3 526 862	(31 799 100)		Valeurs en CHF
• Agrofisue (Espagne)	(48 139)	100%	3 006					(44 636)		
• AGO Suisse (Suisse)	131 078	100%	12 866	12 866			1293 863	12 570		Valeurs en CHF
• Pomona Biohio (Espagne)	4 328 683	100%	5 000 000	5 000 000			8 650	342 475		
• SCI Tapaze Investissement - Antony - 527907406	59 984 337	100%	54 999 000	54 999 000			4 407 418	875 214		
• Relais d'Or - Antony - 812175560	20 079 252	100%	85 000 000	23 092 089			290 231 840	(10 330 484)		Le résultat renseigné est celui de la clôture des comptes de la SCI Tapaze au 31/12/2021.
• Pegase - Valley Villacoublay - 823769419	221 059	50%	25 000	25 000			144 800	667		
• Pomona Restauration - Antony - 909487775	25 888	100%	200 000	25 888			214 575	(174 112)		

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES PARTICIPATIONS

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

• Filiales françaises	44 668	44 668
• Filiales étrangères	570	570
• Participations dans les sociétés françaises		
• Participations dans les sociétés étrangères		

Stéphane De Guerny
Europarc de La Chantrerie
3 rue Edouard Nignon,
44300 NANTES

Exco Paris Ace
5 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Pomona

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine 92160 ANTONY
Capital social : 6 567 380 €.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la société Pomona,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pomona relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

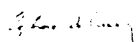
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son

rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes et Paris, le 13 janvier 2023

Exco Paris Ace



Stéphane De Guerny



François Shoukry
Associé

Stéphane De Guerny
Europarc de La Chantrerie
3 rue Edouard Nignon,
44300 NANTES

Exco Paris Ace
5 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Pomona

Rapport
des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Stéphane De Guerny
Europarc de La Chantrerie
3 rue Edouard Nignon,
44300 NANTES

Exco Paris Ace
5 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Pomona

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine 92160 ANTONY
Capital social : 6 567 380 €.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la société Pomona,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Pomona** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

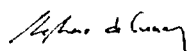
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son

rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes et Paris, le 13 janvier 2023

Exco Paris Ace



Stéphane De Guerny



François Shoukry
Associé

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine – 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de
PROCES VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 FEVRIER 2023

Le 14 février 2023, à 10 heures 30, POMONA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 567 380 €, divisé en 328 369 actions de 20 € chacune, a tenu son Assemblée Générale Mixte, au siège social à Antony (92160) 3, avenue du Docteur Ténine, sur convocation faite par le Directoire, par courriel ou lettre simple adressé(e) le 27 janvier 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Hugues DEWAVRIN et Monsieur Patrick DEWAVRIN présents, après avoir accepté, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN présent, est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Messieurs François SHOUKRY et Stéphane De GUERNY, Commissaires aux Comptes titulaires ont été régulièrement convoqués et sont également présents.

En la forme ordinaire, la feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau permet de constater que les actionnaires, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent :

- pour toutes les résolutions, exception faite de la seconde résolution, 294 316 actions, soit 89,63 % du nombre d'actions composant le capital social, et 91,27 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

Votes par correspondance :	25 747
Pouvoirs au Président :	59 686
Pouvoirs au conjoint ou à un autre actionnaire :	37 679
Présents :	171 204
TOTAL :	294 316

- pour la seconde résolution relative à l'affectation du résultat, 301 861 actions, soit 91,93 % du nombre d'actions composant le capital social, et 93,61 % du nombre d'actions disposant du droit de vote, selon le détail suivant :

Votes par correspondance :	20 222
Pouvoirs au Président :	50 340
Pouvoirs au conjoint ou à un autre actionnaire :	74 728
Présents :	156 571
TOTAL :	301 861

Le quorum requis de la moitié du capital est atteint.

En la forme extraordinaire, la feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau permet de constater que les actionnaires, représentés ou ayant voté par correspondance avant la séance, possèdent ensemble 294 316 actions, soit le quorum requis de deux tiers du capital.

Le Président déclare que l'Assemblée a été régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. En la forme Ordinaire

[...]

- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de ce même exercice,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation desdits comptes, des opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports précités,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Renouvellement au sein du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement d'un mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

[...]

2. En la forme Extraordinaire :

- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau :

- les statuts de la Société,
- la liste des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les bulletins de vote par correspondance,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe, ainsi que le tableau des filiales et participations,
- les comptes consolidés du Groupe et leur annexe,
- le rapport du Directoire et le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport spécial du Directoire de l'article L 225-197-4 du Code de commerce,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- le dernier bilan social.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte de résultat et l'annexe, les comptes consolidés, les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions soumises à l'Assemblée, ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements, ont été communiqués aux actionnaires dans les conditions requises. Ces mêmes documents ont été communiqués au Comité Social et Economique Central.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur Eric DUMONT, Président du Directoire accompagné de Monsieur Jacques CULIOLI, Membre du Directoire et Directeur Administratif et Financier, présentent le rapport du Directoire.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions par Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN et des rapports des Commissaires aux comptes par Messieurs François SHOUKRY et Stéphane De GUERNY.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions, des rapports des Commissaires aux comptes et du rapport du

Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve dans toutes leurs parties les comptes de la Société et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après qu'il ait été rappelé, qu'en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il a été distribué un dividende au titre de chacun des trois derniers exercices précédant l'exercice 2021/20212, à savoir pour une action :

<u>EXERCICE</u>	<u>TOTAL</u>
2018/2019	66,00 €
2019/2020	33,00 €
2020/2021	65,00 €

Décide d'affecter, conformément aux propositions du Directoire, le bénéfice net de l'exercice 2021/2022

qui s'élève à	24.777.130 €
augmenté du « report à nouveau » de	443.547.219 €
augmenté de la provision pour perte de rétroactivité constatée dans le cadre de la fusion-absorption des sociétés SOCIETE MOBILIERE DEWAVRIN et FIBAHI de	2.550 €
soit au total	468.326.899 €

de la façon suivante :

a) Distribution aux actionnaires d'un dividende de comprenant le dividende statutaire de 6 % du montant libéré et non amorti des actions	24.221.680 €
b) Dotation au compte « report à nouveau » de	444.105.219 €
	468.326.899 €

Comme conséquence de ce qui précède et après constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée Générale fixe à la somme de **74 € par action** le dividende à répartir au titre de l'exercice 2021/2022.

Il est précisé que ce dividende ne serait attribué qu'à 327.320 actions, les 1049 actions, détenues par la société à l'issue de la présente assemblée, n'ouvrant pas droit à dividende.

Ce dividende sera payable aux actionnaires au siège social à compter du 10 mars 2023.

Il est rappelé que pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France, les dividendes sont soumis :

- au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux unique de 30%, se décomposant par un prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, et de 17,2 % au titre de prélèvements sociaux,
- ou en cas d'option au barème progressif de l'impôt sur le revenu par le contribuable pour l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40%, et aux prélèvements sociaux de 17,2%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler les fonctions de Membre du Conseil de Surveillance de **Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN**, et ce, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler **la société EXCO PARIS ACE**, demeurant 5 avenue FRANKLIN D. ROOSEVELT - 75008 PARIS, aux fonctions de Commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler **Monsieur ARNAUD DIEUMEGARD**, demeurant 13ter rue CHARLES MARECHAL - 78300 POISSY, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour

une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de nommer **Monsieur Vincent GOLDIE**, demeurant 3, Chemin du PRESSOIR CHENAIE – 44100 NANTES, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, y compris tous dépôts au greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 2 mai 2023



Eric DUMONT
Président du Directoire

LEXTENSO SERVICES LA GRANDE ARCHE LA DEFENSE 92044 Paris N° de case : Formaliste : Sofia OMRANI		GREFFE DE : NANTERRE DATE DE DEPOT AU GREFFE : // N° compte : xxx 9201-6700			page : 1 sur 1
DENOMINATION		N° R.C.S.	Urgent	OBSERVATIONS	
1	CDE 3087965 DEB : 3618779 POMONA DEPOT DES COMPTES SOCIAUX ET C	552044992		comptes sociaux	
2				SOM 3087 965	
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					